

Se protéger et protéger les autres

Le Collège de Woluwe-Saint-Lambert recommande vivement le port du masque dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

Le Collège incite vivement les habitants à porter un masque lorsqu'ils doivent se déplacer dans l'espace public ou lorsqu'ils doivent être en contact avec d'autres personnes (livraisons, soins à domicile, ...)

Respecter les consignes en vigueur

Il est rappelé, avec insistance, que le port du masque n'est qu'une mesure supplémentaire, qui vient s'ajouter aux autres mesures sanitaires préventives mises en place et qui sont maintenues :

- L'interdiction de tout déplacement non essentiel ;
- Le port du masque ne dispense pas de respecter la distance physique de minimum de 1,5m entre les personnes ;
- Les mesures d'hygiène, notamment le lavage régulier et soigneux des mains.

LAISSER LES MASQUES MÉDICAUX AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Étant donné la pénurie actuelle, les masques médicaux (chirurgicaux, FFP2, FFP3) doivent être réservés par priorité aux professionnels de la santé et aux personnes les plus exposées.

Si les masques fabriqués « maison » n'ont pas l'efficacité des masques médicaux, ils constituent néanmoins une barrière qui réduit les sources de transmission en réduisant les projections de gouttelettes.

A partir du 14 avril

A l'initiative du bourgmestre Olivier Maingain et des échevins Isabelle Molenberg, Philippe Jacquemyns et Xavier Lienart, une GRANDE OPERATION DE SOLIDARITE CITOYENNE est mise en place par la commune

La commune coordonne l'organisation d'une initiative solidaire visant à la confection de masques par les habitants, pour qu'un maximum de gens puissent disposer de masques.

Ces derniers temps, de nombreux habitants ont en effet proposé leur aide pour confectionner des masques, le Collège a décidé de soutenir leur démarche en coordonnant cette action citoyenne solidaire.

COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR :

- Vous avez du tissu propre que vous n'utilisez pas : faites-en don à la commune. Les tissus seront lavés par souci de sécurité et confiés aux personnes qui confectionnent bénévolement des masques.

Comment procéder

QUAND : les tissus peuvent être déposés du lundi au vendredi entre 9h et 12h, **à partir du mardi 14 avril**

OÙ : à Wolu Techni-Cité (80 chaussée de Stockel, 1200 Woluwe-Saint-Lambert)

QUOI : Des tissus propres idéalement en matière synthétique ou accessoirement en coton : draps, taies, chemises (pas de pantalons, de lainages, de tissus jeans, de manteaux, ...)

Si vous ne pouvez-vous pas vous déplacer, les tissus peuvent être collectés à domicile par les chauffeurs communaux, sur rendez-vous après inscription :

Sur le site : masque.woluwe1200.be

Par téléphone 02/761.28.00 - du lundi au vendredi de 8h à 16h



- Vous avez la possibilité de confectionner des masques : si vous disposez d'une machine à coudre et de quelques notions de couture, la commune met gratuitement à votre disposition du tissu (lavés à la

blanchisserie communale) permettant de réaliser des masques selon un modèle validé par le Service public fédéral Santé publique.

Comment procéder pour obtenir le tissu

OÙ : à Wolu Techni-cité (80 chaussée de Stockel, 1200 Woluwe-Saint-Lambert)

QUAND : **à partir du jeudi 16 avril**, du lundi au vendredi entre 9h et 12h mais après inscription obligatoire:

Sur le site : masque.woluwe1200.be

Par téléphone 02/761.28.00 - du lundi au vendredi de 8h à 16h

COMMENT : Un patron de masque, simple à réaliser, validé par le Service public fédéral Santé publique est fourni avec le tissu. Ce patron est également disponible avec les explications et un tutoriel sur le site <https://faitesvotremasquebuccal.be/>

CONDITIONS : Les personnes s'engagent à travailler bénévolement et à restituer à la commune les masques réalisés. Elles ne peuvent donc pas les distribuer elles-mêmes ni les vendre.

Les masques réalisés seront collectés, sur rendez-vous, au domicile de couturiers et couturières par les chauffeurs communaux.



Cette action vise à la création de masques au bénéfice des habitants

POUR QUI : Les habitants de Woluwe-Saint-Lambert pourront se procurer ces masques par lots de deux.

Chaque personne ne peut venir chercher des masques que pour les membres du ménage vivant sous le même toit, avec un maximum de deux masques par personne.

Il sera demandé de faire un don de minimum 1€ par lot de deux masques. Paiement obligatoire par lecteur de carte bancaire (pas de paiement en liquide).

AFFECTATION DU PRODUIT DE LA VENTE : Le travail est bénévole et la commune prend en charge la logistique. Les sommes récoltées seront versées aux fondations des hôpitaux universitaires en Région bruxelloise.

COMMENT : les masques devront être réservés **à partir du 20 avril** sur la plateforme masque.woluwe1200.be. Ils seront distribués dans l'ordre chronologique des inscriptions.

Selon la disponibilité des stocks, les personnes inscrites recevront un mail les informant où et quand venir chercher les masques.

Pour tout renseignement

Le site : masque.woluwe1200.be

Par téléphone 02/761.28.00 - du lundi au vendredi de 8h à 16h.